



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 25 septembre à 20h15

Président : M. Willy Schärer
Secrétaire : Mme Pascale Leutwiler

Sont présents : 20 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : MM. B. Krebs et J. Matthey-de-l'Endroit

La Presse : Mme I. Nicolet-dit-Félix
Public : ---

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

Le président ouvre la séance à 20h18 avec les salutations d'usage.

1. Appel

Mme P. Leutwiler : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 19 conseillers généraux + le président sur 22.

La majorité absolue est de : 10

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Nomination d'un membre à la Commission Sports-Loisirs-Culture (SLC), siège vacant (PLR)
5. Nomination de 3 membres au Conseil d'Evènements Scolaires (CESC), sièges vacants (2xPS – 1xPLR)
6. Nomination d'un (e) délégué (e) au Centre Le CAP, siège vacant
7. Arrêté relatif à l'adoption du règlement général du 14 juin 2023 du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environ
8. Demande de crédit d'investissement de CHF 55'000.00 pour l'établissement du Plan Général d'Approvisionnement en eau potable (PGA)
9. Rapport relatif au devenir du bassin de compensation du Maley sis sur le BF 3693 du cadastre de Saint-Blaise et propriété de la Commune de Cornaux
10. Lettres et pétitions
11. Motions et propositions
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions
14. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la Commission Sports-Loisirs-Culture (SLC), siège vacant (PLR)

Le président ouvre la discussion :

Aucune proposition.

5. Nomination de 3 membres au Conseil d'Evènements Scolaires (CESC), sièges vacants (2xPS – 1xPLR)

Le président ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) : *Le groupe PS s'est positionné lors du CG du 26.09.2022 concernant la proposition de nouveaux membres pour cette commission, il a réitéré sa position lors du CG du 13.03.2023. A ce jour, la situation concernant les informations sur les mesures prises pour éviter les dysfonctionnements de cette commission n'a pas évolué.*

Ceci, pour l'instant, nous amène à ne pas proposer de membres pour cette commission. Merci de votre attention.

M. C. Divernois (PLR) : *J'avais appris "jamais 2 sans 3" mais nos amis du PS nous font un "jamais 3 sans 4". Après leurs interventions de septembre 2022, mars 2023 et juin 2023, voilà qu'on remet ça le 25 septembre 2023.*

Pour certains, la rancœur est vraiment tenace. *Toute cette énergie perdue au lieu de l'utiliser pour soutenir les personnes qui s'engagent et prennent de leur temps et de leur énergie pour organiser et soutenir nos enfants et notre école communale.*

Le strict minimum de la part du PS avant de proférer séance après séance, ces remarques, c'est de se renseigner auprès des personnes responsables du CESC, que ce soit la cheffe du dicastère Mme Weber ou moi-même président de la commission. Une façon de faire, inadmissible, incompréhensible et dans un total irrespect pour ces membres, bénévoles et toutes les personnes œuvrant pour la commission.

Pour votre information, puisque vous ne la demandez pas, depuis ma reprise de la présidence du CESC en automne de l'année dernière, tous se passe à nouveau à merveille. Aucun dysfonctionnement, problème relationnel ni financier n'est à signaler dans

la commission, chacun connaît son rôle et le réalise à la perfection. Je suis très fière de tout ce qu'ils accomplissent pour les enfants, et ceci pratiquement bénévolement. Des manifestations superbes et appréciées comme à l'accoutumée par tous ont été organisées. Les membres ont retrouvé une sérénité et du calme pour remplir leur mission.

Je le rappelle ici à tous, le CESC fonctionne, lui, sans apport annuel d'argent communal.

Je remercie tous les membres actifs et bénévoles du CESC, tous les parents, les enseignantes et enseignants, les sponsors et ne pas oublier les élèves. Je rends fortement attentif les membres ici présents, qu'à force de critiquer les personnes actives au sein du CESC, elles ne se fatiguent et que nous ne trouvions plus personnes pour s'impliquer ou donner un coup de main lors des manifestations, ces manifestations disparaîtront, et là, je n'ose pas imaginer les interventions futures au conseil général.

Je n'ai rien dit lors des 3 précédentes interventions du PS, mais cette fois je me devais de réagir. Et j'ai fait attention de peser mes mots.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme S. Staub (PS) : Quand j'entends Cédric, je trouve intéressant que tout se passe bien. Ce que demande le PS c'est de savoir exactement ce qui s'est passé pour que tout se passe bien. On aimerait un rapport de ce qui s'est fait avec ton groupe afin d'éviter tout problème, comme de mettre mal à l'aise des membres de notre groupe qui étaient dans la commission et éviter tout dysfonctionnement.
Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Très brièvement, ce serait peut-être plus intéressant de savoir qu'est-ce qui n'a pas fonctionné et qu'est-ce qui a engendré cela. Il y a eu l'implication de certains phénomènes qui ont fait qu'il y a eu un clash, c'est avec beaucoup de recul que je regarde cela.

Mme S. Staub (PS) : Pour moi, il y a deux manières de voir les choses Jean-Luc, ton point de vue et le mien, on met la globalité ensemble puis on essaie d'y voir plus clair.

M. C. Divernois (PLR) : Aucun contact n'a eu lieu directement entre le PS, Mme Weber qui est responsable du dicastère. S'il y a un problème ou une demande au niveau du PS pour une commission, idem pour le PLR, ce serait judicieux de prendre contact avec le ou la présidente de la commission et de lui demander des comptes.

Vous avez quasiment demandé une commission d'enquête lorsqu'il y a eu ces problèmes au mois de septembre l'année passée, ce qui était complètement ridicule.

Nous prenons acte et nous examinerons ce que l'on fait au niveau de la Commission.

Mme I. Weber (CC) : Ce que le Conseil communal a mis en place c'est un contrôle annuel des comptes du CESC par l'administrateur. Ce contrôle a eu lieu en mars 2023 et tout était en ordre.

Mme S. Staub (PS) : Merci de nous informer qu'il y a des choses concrètes qui se font. L'assemblée a le droit de savoir ce qui s'est passé.

M. C. Divernois (PLR) : Je ne vais pas épiloguer...c'est une demande du PS et non pas du PLR donc ce n'est pas l'ensemble du Conseil général.

Le dernier rapport que j'ai fait concernant les 6-8 mois d'activités a été fortement critiqué par toi-même. Soit le PS fait une demande officielle au CG pour obtenir un rapport. Ce n'est pas mon travail d'aller enquêter pour connaître ce qui s'est passé. Maintenant, c'est derrière, le Conseil d'établissement fonctionne bien, nous avons mis plusieurs choses en place.

Mme I. Weber (CC) : Les comptes ont été présentés avec un rapport de gestion du CESC lors de la séance des comptes en juin 2023.

Mme S. Staub (PS) : Je n'ai pas critiqué son rapport, je l'ai juste trouvé incomplet. Je le remercie de son travail. On ne peut jeter d'un revers de main, les trois membres qui se sont retirés du Conseil d'établissement, ce n'était pas une petite affaire et ce n'est pas rien du tout. Je pense qu'il faut en tenir compte.

M. C. Baudet (PLR) : En effet, le rapport a été reçu avec les comptes. Le PLR n'est jamais intervenu et n'a pas de parti pris par rapport à ce Conseil d'établissement, nous avons aussi des membres qui en faisait partie. Je pense que la Commune de Cornaux a autre chose à faire que de ranimer des rancœurs. J'ai une proposition très concrète, les comptes ont été contrôlés, un rapport a été fait par le président que l'on peut trouver incomplet, pour une raison de temporalité, nous t'avons bien entendu Suzanne, simplement le président n'avait pas toutes les informations. Maintenant, d'aller fouiller dans les rancœurs pour trouver qui était le responsable, je crois que l'on a d'autres projets beaucoup plus importants sur lesquels on doit travailler tous ensemble. Fin de l'histoire, on n'en parle plus.

M. C. Baudet (PLR) : Pour avoir discuté avec le président du CESC, le PLR ne proposera pas de membres. Le CESC fonctionne très bien dans cette organisation.

M. B. Sùto (PS) : Cela pourrait être intéressant pour les deux partis, personnellement, je ne sais pas ce qui s'est passé. C'est tout de même bizarre que des membres démissionnent et que l'on ne sait pas pourquoi.

Mme S. Staub (PS) : Par rapport au nombre de personnes du Conseil général qui se mettent à disposition ne pourrait-on pas essayer de trouver des citoyens de Cornaux plutôt que ce soit encore des membres du CG qui se mettent à disposition du Conseil d'établissement ?

6. Nomination d'un (e) délégué (e) au Centre Le CAP, siège vacant

Le président ouvre la discussion :

Aucune proposition.

7. Arrêté relatif à l'adoption du règlement général du 14 juin 2023 du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environ

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (PS) : *Aujourd'hui, le PS adoptera le règlement général du 14 juin 2023 du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environs.*

C'est aussi l'occasion de se pencher sur les coûts facturés à notre commune par le syndicat de la Châtellenie.

Savez-vous qu'à Cornaux, la taxe d'épuration revient à CHF 3.80 par m³ d'eau consommée.

Est-ce trop cher ? On n'en sait rien, mais on peut le penser. Si l'on compare les prix appliqués à d'autres communes ou villes, il en résulte les montants suivants :

Boudry CHF 2.05

Ville de Neuchâtel CHF 2.15

Milvignes CHF 2.15

Landeron CHF 2.60

Gampelen CHF 2.65

St Blaise CHF 3.60

Cressier CHF 3.70

Cornaux CHF 3.80

Et pour finir, Marin CHF 1.60 par m³.

Cette différence de tarif mérite explication.

Est-ce que la clé de répartition favorise fortement une commune au détriment des autres ?

Est-ce que certains critères entrant dans la formule de calcul pour déterminer le coût de l'épuration nous péjorent fortement ?

Dans le but de la sauvegarde des intérêts des citoyens de notre Commune et de clarifier cette différence de tarif, nous demandons au CC qu'il convoque la CF afin de débattre de ce point, documents et chiffres à l'appui.

Merci de votre attention

M. J.-M. Cantin (CC) : Pour répondre à M. Messerli, nous nous retrouverons au terme de cette séance et fixerons une date de rencontre.

Pour répondre à l'ensemble de votre Autorité, la clé de répartition des coûts est revue chaque année et est assez complexe. Pour la comprendre ce n'est pas évident entre les calculs et les pourcentages. Il est pris en compte, en outre : le nombre d'habitants, les entreprises à partir d'un certain niveau, l'état du PGEE de chaque commune et au final un calcul se fait et une taxe est fixée pour chaque commune afin de pouvoir payer les coûts financiers de la station d'épuration gérée par la Châtellenie.

M. C. Baudet (PLR) : Concernant ce point, le PLR s'est réuni pour en discuter, nous avons obtenu des explications du conseiller communal en charge du dossier. Le groupe PLR propose d'accepté cet arrêté relatif à l'adoption du règlement général du 14.06.2023 du Syndicat. Dans l'intervalle, j'en ai discuté avec le PS et le président de la CF, à titre personnel, j'ai été surpris de cette différence de tarif même si nous en avons déjà parlé il y a quelques temps sans aller au fond de ce dossier. Il me semble que nous avons un PGEE plutôt correct, donc il n'y a pas de raison que nous payions beaucoup plus que les autres.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. J.-M. Cantin (CC) : Comme il est mentionné dans le rapport, chaque conseil général ou assemblée générale doit valider le nouveau règlement modifié. Pour rappel, il est venu s'y greffer la gestion de la déchetterie.

Je vous rappelle que vous votez sur un arrêté de validation du règlement général du 14.06.2023.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à la majorité (1 abstention).

8. **Demande de crédit d'investissement de CHF 55'000.00 pour l'établissement d'un Plan Général d'approvisionnement en eau potable (PGA)**

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (SI-TP) : En préambule, la Commission SI-TP tient à relever que le réseau d'eau de Cornaux est le fruit d'un développement pérenne et progressif, assurant ainsi de longue date un approvisionnement en quantité et en qualité de l'eau potable auprès des habitants. Il apparaît, cependant, opportun d'en faire un état de situation, notamment suite au renouvellement des conduites, des hydrantes lors des travaux du PGEE.

Le PGA permettra également de planifier le renouvellement des installations ainsi que l'évolution du réseau selon les besoins de renforcement futur. Ce plan permettra également de faciliter grandement le travail de l'exploitation du réseau en sachant que ce poste a été assumé par différentes entreprises ces dernières années ; ceci ne facilitant pas l'acquisition d'une expérience locale. Etant conscient qu'il existe de nombreux documents et plans relatant le développement du réseau, il nous semble conséquent que les mandataires du PGA s'en inspirent fortement, notamment pour le report des informations dans le système de gestion du cadastre souterrain Newis. C'est donc à l'unanimité que la Commission SI-TP soutient l'arrêté dont le montant avancé sera diminué d'env. 40 % par les subventions du Canton et de l'ECAP.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : La Commission financière a rencontré le CC en charge du dicastère et a reçu toutes les informations nécessaires à la compréhension de ce dossier.

Le rapport relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 55'000.00 pour l'établissement d'un Plan Général d'Approvisionnement en eau potable (PGA) pour la commune de Cornaux démontre bien l'utilité de ce projet.

La CF vous propose de soutenir cette demande de crédit d'investissement.
Merci de votre attention

M. Y. Rollier (PS) : Pour autant que le vase des dépenses communales ne déborde pas avec ces quelques goûtes d'eau supplémentaires, le groupe socialiste accepte ce crédit de CHF 55'000.00 pour une gestion efficace de notre approvisionnement en eau potable.

Pour que l'eau de là, l'eau de là-haut coule à flots dans nos tuyaux.
Merci de votre attention.

M. M. Houttuin (PLR) : Durant la séance de préparation, le PLR a accepté cette proposition d'établir un plan qui permet au CC de piloter au mieux le village. Merci de votre attention.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

9. **Rapport relatif au devenir du bassin de compensation du Maley sis sur le bien-fonds 3693 du cadastre de Saint-Blaise et propriété de la Commune de Cornaux**

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (SI-TP) : Au vu des éléments présentés, il apparaît pour la Commission SI-TP que ce rapport suit fidèlement les orientations déjà prises par le comité de la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises). Même si la valeur fiscale de ce bien-fonds est faible, la Commission estime qu'il est nécessaire que les Autorités communales de Cornaux procèdent à une évaluation en toute indépendance. Il nous semble également nécessaire que la cessation du réservoir proposée par la CEN à un agriculteur doit faire l'objet d'une consultation pour soumettre ce projet à d'autres exploitants potentiellement intéressés. Il peut également s'avérer judicieux d'inclure l'utilité de ce bassin de rétention dans l'étude du PGA. C'est donc à l'unanimité que la Commission SI-TP souhaite reporter la présentation de ce rapport, afin qu'il soit complété et présenté lors d'une prochaine séance.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : Le 14.08.2023 la CF a rencontré le CC en charge du dicastère et a échangé sur la problématique du devenir du bassin de compensation du Maley. Plusieurs interrogations sont soulevées, celles-ci sont pour l'heure, restées sans réponse.

La CF propose au CC de clarifier certains points afin de prendre une décision définitive en toute connaissance de cause.

Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR a lu et a discuté de ce rapport avec beaucoup de rigueur. Le PLR suisse, comme il l'indique sur son site WEB, a pour objectif une utilisation durable des ressources naturelles et c'est dans sa lignée que le PLR de Cornaux s'inscrit. L'eau est une ressource naturelle importante et précieuse. Il nous semble que dans ce rapport, quelques points doivent être encore clarifiés. Le PGA que nous venons d'accepter nous permettra d'obtenir un avis éclairé sur nos ressources en eau, ensuite seulement le CC pourra rédiger un rapport clair comme de l'eau de roche.

Merci de votre attention.

→ **Le président : Renvoi du rapport à l'exécutif pour clarification de divers points.**

Décision unanime des membres présents.

10. **Lettres et pétitions**

Néant.

11. **Motions et propositions**

Mme M. Perrenoud (PS) : J'ai parlé avec des personnes de Cornaux et nous avons constaté que nous sommes en manque de boîtes aux lettres postales. La boîte aux lettres la plus près et celle du magasin et ce n'est pas pratique. Etant donné qu'il y a beaucoup de changements en ce moment, j'aimerais que le Conseil communal prenne acte de ma demande, soit la possibilité d'ajouter une boîte à la gare ou vers l'Hôtel du Soleil ou au kiosque, ou encore à l'ancien bureau de poste.
Merci de votre attention.

Mme I. Weber (CC) : Le Conseil communal a entendu la requête de Mme Perrenoud. Nous allons prendre contact avec la Poste pour se renseigner sur ce qui est faisable.

12. **Communication du Conseil communal**

M. J.-M. Cantin (CC) : Information – dorénavant l'administration possède un lecteur de carte débit/crédit.

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Je vous rappelle la séance d'information du 16.10.2023 sur la présentation de divers projets.

13. **Interpellations et questions**

M. P. Staub (CFSS) : *Proposition de sécurité de la part de la CFSS concernant le marquage des routes de Cornaux.*

Plusieurs personnes se sont approchées de nous, membres de la CFSS, pour nous demander si la sécurité des routes d'accès à la rue des Fontaines sera renforcée par des marquages de lignes blanches au sol (par exemple), à la fin des travaux. Beaucoup de véhicules descendent à grande vitesse la route qui vient de Frochaux sans réaliser que tout au long de cette route, c'est la priorité de droite qui fait foi. C'est assez inquiétant, même si la vitesse sur la route des Fontaines est signalée à 30 km/h, ce qui est rarement respecté.

Les routes d'accès sont notamment la route des Rochettes, la route des Longins, la route des Jardils, la route du Vignoble et la route des Martinettes.

Nous nous permettons de signaler un exemple de marquage au sol indiquant bien les priorités de droite, il s'agit des routes qui se situent au Nord de l'entrée de la vieille ville du Landeron. Cette manière de faire ne doit certainement pas coûter très « cher » et elle paraît assez efficace. Autre possibilité : faire installer périodiquement un radar par la police ou mettre près de la rue des Rochettes un radar « pédagogique », qui indique la vitesse réelle des véhicules par un petit smile.

Une réponse médiatisée, dans le Bulcom, par exemple, de la gestion de cette situation dangereuse, par le Conseil communal pourrait être une bonne manière de rassurer notre population.

Merci de votre attention.

Mme I. Weber (CC) : Selon moi, les voitures qui viennent depuis les Martinettes n'ont pas la priorité de droite (franchissement de trottoir). Pour les autres routes effectivement il y a une priorité de droite. Pouvons-nous faire mieux pour des routes à 30 km ?

M. M. Clottu (CC) : Effectivement la signalisation est imposée par l'Etat. Dans le cas présent, soit on mettait des passages pour piétons mais dans une zone 30 km il n'y en a plus. Il aurait fallu modifier la limitation ou alors respecter la zone. Actuellement c'est la priorité de droite qui prime, je vais voir avec le Canton si nous pouvons envisager des améliorations.

M. P. Staub (PS) : Au Landeron c'est 30 km et il y a des lignes blanches ! Ces lignes blanches interpellent !

Je vous assure que la descente des Rochettes me fiche la « peur ».

Mme S. Staub (PS) : J'aimerais que l'on soit clair, lorsque l'on sort du parking des Martinettes on a la priorité ou pas ?

M. J.-M. Cantin (CC) : A partir du moment où vous devez traverser une voie dédiée à d'autres usagers vous n'avez pas la priorité. Aux Martinettes, il y a un trottoir où les piétons sont prioritaires ce qui fait que les usagers perdent la priorité vis-à-vis des usagers de la rue des Fontaines.

Il n'y aurait pas de trottoir, la priorité de droite s'appliquerait.

M. C. Baudet (PLR) : Quelques personnes du PLR ont déjà fait les mêmes remarques en séance de groupe et nous y sommes attentifs. Il serait bon de faire quelque chose effectivement.

M. C. Divernois (PLR) : *Quand est-il du matériel scolaire stocké au local clos st-Pierre 4-6, tables, chaises, bancs en bon état ? j'ai remarqué que tout est mis dans une benne. Il n'y avait pas de possibilité de dons, assez d'association récupère ce genre de matériel ? peut-être que l'Ukraine aurait eu besoin de se matériel.*

M. J.-M. Cantin (CC) : Le CC a largement cherché des associations. Finalement, elle a eu contact avec une personne habituée à faire des allers-retours sur Madagascar. Malheureusement, il n'a pas trouvé le financement (container, transport) et nous étions tenus de respecter un délai de débarras jusqu'à la fin de cette semaine. Nous sommes désolés mais tout partira à la déchetterie.

Mme S. Staub (PS) : Je me suis également renseigné auprès d'associations. Malheureusement les containers coûtent tellement cher que pour eux ce n'est plus possible.

M. C. Divernois (PLR) : *Y a-t-il enfin de l'eau chaude à la salle omnisport ? ça fait 6 semaines qu'il n'y a pas d'eau chaude dans les douches et les utilisateurs n'ayant comme à l'accoutumé pas été informé se pose des questions. Ce qui m'amène à poser cette autre question, quand est-il du chauffage à distance, parce qu'on ne peut pas dire que le Groupe E soit très bavard et communique pro activement sur le sujet ?*

M. J.-M. Cantin (CC) : Je suis ravi que l'eau chaude fonctionne, je n'étais pas encore au courant. La communication du Groupe E est à mes yeux lacunaire, j'ai eu l'occasion de le dire et je le répèterai à nouveau lors de la prochaine rencontre avec les personnes concernées.

M. C. Baudet (PLR) : Depuis jeudi ils sont montés en température, par contre cela vient bien de la raffinerie ou cela provient d'un chauffage à mazout ? Si vous pouviez obtenir de plus amples informations.

M. C. Rocchetti (administrateur) : La température de l'eau chaude est trop élevée mais cet état est provisoire ; ce n'est pas encore le chauffage de la raffinerie et ce n'est pas à mazout.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Si nous avons de l'eau froide à nouveau, il serait judicieux de mettre une pancarte aux portes d'entrée afin de prévenir les utilisateurs de la salle omnisports. Cela à deux avantages : Premièrement, nous n'allons pas faire toutes les douches pour savoir s'il y en a une plus chaude que les autres ; deuxièmement : éviter les réprimandes pas toujours sympathiques à l'encontre des Autorités communales.
Merci de votre attention.

Mme M. Perrenoud (PS) : J'ai des instruments à donner soit une batterie et un piano électrique, je suis disposée à les donner au CAP.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Une question par rapport aux nouveaux compteurs électriques intelligents et consultables à distance. Est-ce que l'on est en droit d'attendre de la part du Groupe E qu'ils fournissent les informations nécessaires pour pouvoir aller relever notre consommation électrique ?
Ces compteurs sont implantés depuis avril-mai et il était prévu que nous puissions y accéder facilement.

M. J.-M. Cantin (CC) : J'ai reçu une information de la part de mon voisin que le Groupe E a mis à disposition sur my.groupe-e.ch, la possibilité de voir sa consommation au quart d'heure depuis le 16.01.2023.

14. **Divers**

Néant.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h26.

Cornaux, le 25 septembre 2023
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,

Willy Schärer

Pascale Leutwiler